



association  
"entraide  
Le Relais"

# **ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT - FSL**

20 rue de la Montagne Verte  
67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 59 14

Mail : [fsl@entraide-relais.fr](mailto:fsl@entraide-relais.fr)

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

**TERRITOIRE HORS EUROMETROPOLE**

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89  
e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>L'ASLL SUR LE TERRITOIRE HORS EUROMETROPOLE .....</b>	<b>1</b>
1.1	Rappel des objectifs.....	1
1.2	Les moyens.....	1
1.3	Les actions menées.....	2
1.4	Bilan chiffré.....	2
1.4.1	Résultat des visites programmées .....	3
1.4.2	Mesures déléguées .....	4
1.4.3	Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2019 .....	5
1.4.4	Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2019 .....	6
1.4.5	Ressources des foyers .....	7
1.4.6	Relogement/maintien – parc privé/privé public .....	8
1.5	Conclusions et perspectives.....	10

# 1 L'ASLL SUR LE TERRITOIRE HORS EUROMETROPOLE

## 1.1 Rappel des objectifs

Les missions du service d'accompagnement social lié au logement s'inscrivent dans les missions globales du Fond de Solidarité Logement, créé le 31 mai 1990 (loi Besson) et appuyé par la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 visant la mise en œuvre du droit au logement.

L'accompagnement Social Lié au Logement et les aides financières accordées par le FSL sont destinés à aider les ménages en grande difficulté à se maintenir dans leur logement, à accéder à un logement ou à réaliser une enquête sociale sollicitée par la CAF en cas d'impayés locatifs. Cette dernière mesure permet de rencontrer des personnes ou familles qui sont majoritairement inconnues des services sociaux et souvent mal logées. Ainsi, cette intervention se veut préventive.

L'adhésion des personnes et leur volonté à améliorer leur situation est la base d'un ASLL, quelques soient les mesures déléguées par les instances décisionnelles du FSL.

Les mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être sollicitées sur demande de travailleurs sociaux, bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal ou la CAF.

### Les missions consistent principalement en :

- Une aide à la résolution de problématiques locatives, budgétaires et énergétiques (surcoût, surconsommation)
- Une sensibilisation à l'entretien et la bonne utilisation du logement, l'autonomie des personnes suivies étant toujours visée.

Un important travail d'écoute et de médiation entre la famille et les bailleurs privés et sociaux est à noter : il peut garantir une bonne intégration ou un maintien des ménages dans leur logement (prévention des expulsions locatives) ou encore un relogement adapté.

## 1.2 Les moyens

### L'équipe :

0,75 ETP : Marlyse STAUB, Assistante de service social remplacée par Mme BONAMY Ludivine CESF à partir de la fin d'année 2019.

### Les lieux

1. UTAMS (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale) WISSEMBOURG
2. UTAMS HAGUENAU

3. EUROMETROPOLE (à titre exceptionnel). L'accompagnement social lié au logement de deux familles a été prolongé sur l'EMS suite à l'attribution d'un logement social avant transmission aux collègues intervenant sur ce secteur.

L'association intervient sur l'UTAMS « SAUER-LAUTER » (arrondissement de WISEMBOURG) et sur l'UTAMS « HAGUENAU ». Dans l'organisation du travail, le souci d'optimiser les nombreux déplacements est majeur.

#### Pour rappel :

**2018** : 7452 km parcourus dans le cadre de l'ASLL, comprenant 2 mesures ASLL renforcées (2 visites mensuelles, dont l'une représentait l'équivalent d'une MOUS en terme de charge de travail) et 1 mesure MOUS (1 visite hebdomadaire) à partir de septembre.

**2019** : 5171 Km, le nombre de kilomètres en nette diminution peut être mis directement en corrélation avec la baisse du nombre considérable de mesures déléguées.

### 1.3 Les actions menées

Nous avons accompagné 44 ménages (nombre en baisse) dans le cadre du logement sur le secteur Nord-Est du Bas-Rhin et 2 sur l'EMS, suivis qui ont été repris au cours de l'année 2019 par les collègues de l'association intervenant sur l'EMS.

### 1.4 Bilan chiffré

		EMS	Haguenau	Wissembourg	TOTAL
<b>Nombre de suivis</b>	<b>2019</b>	2	24	20	46
	<b>%</b>	4,3%	52,2 %	43,5	100%
	<b>2018</b>	1	27	28	56
	<b>%</b>	1,8%	48,2 %	50%	100%

Remarques : le nombre d'ASLL délégué est en diminution.

C'est la première fois depuis plusieurs années que le nombre de suivis assurés en 2019 sur l'UTAMS de Haguenau était supérieur à celui de Wissembourg. La diminution considérable du nombre de suivis sur le secteur de Wissembourg en 2019 est à relever : 20 suivis en 2019, 28 en 2018 et 37 suivis en 2017.

Pour rappel, en 2018, le nombre de mesures était réparti à part presque égale entre l'UTAMS de WISEMBOURG et celle de HAGUENAU, à l'inverse des années précédentes où les suivis se situaient majoritairement sur l'UTAMS « SAUER-LAUTER », (ex-arrondissement de WISEMBOURG) pour environ 2/3 tiers temps et pour un 1/3 temps sur l'UTAMS « HAGUENAU ».

## Composition familiale

Composition Familiale		Femme seule	Homme seul	Femme avec enfant	Homme avec enfant	Couple sans enfant	Couple avec enfant	cohabitation intergénérationnelle	Total
<b>2018</b>	EMS	0	0	1	0	0	0	0	1
	Haguenau	4	4	12	1	1	4	1	27
	Wissembourg	6	7	9	0	1	5	0	28
	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>56</b>
	%	17,9%	19,6%	39,3%	1,8%	3,5%	16,1%	1,8%	100%
<b>2019</b>	EMS		0	1	1	0		0	2
	Haguenau	2	5	10	1	0	5	1	24
	Wissembourg	3	6	8	1	0	2	0	20
	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>3</b>		<b>7</b>	<b>1</b>	<b>46</b>
	%	<b>11%</b>	<b>24%</b>	<b>41%</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>16%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>

### Remarques :

Comme les années précédentes, le pourcentage des femmes avec enfants est dominant. Celui des hommes seuls arrive en 2<sup>e</sup> position, ce qui est une nouvelle donne hors EMS dans le cadre de l'ASLL. L'accompagnement des hommes seuls a parfois été houleux, ces derniers n'étant bien souvent pas prêts à changer ou à adapter leurs comportements de sorte à trouver des solutions de compromis en vue d'un « mieux être », notamment au niveau du logement mais aussi du budget.

### 1.4.1 Résultat des visites programmées

Visites à Domicile				
2019	Programmées	Effectives	Non abouties	Annulées ou reportées
EMS	15	10	4	1
Haguenau	145	104	31	10
Wissembourg	164	130	18	16
<b>Total</b>	<b>324</b>	<b>244</b>	<b>53</b>	<b>27</b>
%	<b>100%</b>	<b>75,3%</b>	<b>16,4%</b>	<b>8,3%</b>

## Pour rappel :

- Obligation d'une visite à domicile (VD) mensuelle selon la charte ASLL. Pour rencontrer une personne n'ayant plus de domicile fixe, j'ai organisé les rendez-vous soit dans deux centres médico-sociaux différents, soit dans la voiture sur des parkings publics.

Le nombre plus élevé de VD sur le secteur de Wissembourg est lié à la mesure équivalente à une « MOUS », ce qui représente une visite hebdomadaire.

- Les visites à domicile sont une composante essentielle de notre travail, car elles nous permettent de mieux appréhender la situation globale des locataires, mais aussi de les informer sur les économies d'énergie. Ces VD sont d'autant plus nécessaires pour les personnes ayant des difficultés de déplacement (manque d'autonomie, santé, isolement...) et sont parfois les seules occasions pour elles de rencontrer un travailleur social, en particulier en milieu rural. L'utilisation du téléphone portable pour photographier les documents nécessaires pour les diverses administrations et l'aboutissement « rapide » des demandes de logement favorise une optimisation de notre temps de travail.

- L'adhésion et la confiance de la personne restent centrales dans le travail d'accompagnement. Nous parvenons en général à obtenir la collaboration des ménages de façon efficiente.

- Notre association ne dispose pas de bureau dans le Nord-Est du Bas-Rhin. Une demande a été formulée pour la réalisation d'une permanence hebdomadaire au centre médico-social de WISSEMBOURG en décembre 2019.

### 1.4.2 Mesures déléguées

		EMS 2019	EMS 2018	Haguenau 2019	Haguenau 2018	Wissembourg 2019	Wissembourg 2018	Total 2019	Total 2018
Bilan Diagnostic	BD Accès			3	7	3	3	6	10
	FAIE			0	2		0	0	2
	ASLL			8	4	7	7	15	11
Enquêtes	Saisine CAF			4	8	0	4	4	12
	Assignment					0	0	0	0
ASLL	ASLL direct ddé par TS				2	1	2	1	4
	ASLL renforcé					1	0	1	0
	ASLL débuté avant 2019	2	1	9	4	8	12	19	17
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>46</b>	<b>56</b>

## Remarques :

- 41% des accompagnements réalisés en 2019 ont débuté en 2018, voire même 2017. Les bilans diagnostics avant prolongation de l'ASLL (hormis ceux concernant un accès au logement) représentent 32% des demandes d'intervention déléguées par le FSL. En somme, ces bilans sont souvent demandés en faveur de familles pour lesquelles le soutien au relogement adapté aux ressources est préconisé. Les deux premières rencontres effectuées dans ce cadre au domicile des locataires permettent d'évaluer quelque peu le degré d'adhésion des familles à l'ASLL.

- Aucun ASLL dans le cadre d'un Fond d'Aide aux Impayés d'Energie n'a été sollicité en 2019.

- Peu d'enquêtes CAF alors qu'elles favorisent le travail en amont avec les familles pour éviter la dégradation de leur situation locative. Il est du devoir des bailleurs d'informer la CAF des impayés de loyers de leurs locataires lorsque la dette locative atteint le montant de deux loyers. La CAF souhaite ainsi se prémunir d'aider au financement de loyers lorsque les paiements ne sont pas honorés et exige l'établissement d'un plan d'apurement pour le maintien de l'aide au logement.

Aucune demande de maintien dans les lieux n'a été formulée par notre service, le relogement dans le parc social ou vers un logement moins onéreux et adapté étant le plus souvent appuyé lors de notre intervention.

Le relogement d'une famille occupant actuellement un logement social en milieu rural n'a pas abouti, au vu des exigences du couple parental.

### 1.4.3 Durée moyenne en mois des ASLL terminés en 2019

Année	EMS	Haguenau	Wissembourg.	Moyenne
<b>2019</b>	<b>9,5</b>	<b>9,6</b>	<b>14</b>	<b>11,8</b>
2018	18	9,6	10	12,53

La durée d'accompagnement est donc sensiblement identique à celle des deux années passées.

#### 1.4.4 Origine des principales difficultés locatives et/ou énergétiques en 2019

Problématiques / Difficultés	EMS	Hag.	Wiss.	Total
Gestion budgétaire	1	12	1	14
Financières (rupture, absence ou ressources insuffisantes)		3	5	8
Santé (toutes situations confondues)	1	2	6	9
Familiales (rupture, décès, enfance)			0	0
Autonomie administrative et/ou difficulté de langue		1	0	1
Logement inadapté (loyer et/ou charges trop chers, énergivores, insalubres indécents ou infestés)		2	8	10
Différents avec le bailleur et/ou voisinage			0	0
Rencontre non possible		4	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>46</b>

#### Remarques :

Le classement de la problématique principale exposée dans ce tableau est subjectif (selon le travailleur social). La plus fréquente est la gestion budgétaire, ensuite vient le problème lié au logement même (inadapté, insalubre...) suivi de celui des problèmes de santé, **ce qui est un fait nouveau** sur le secteur de Wissembourg. Le fait de ne pas avoir pu rencontrer 4 personnes est également une nouvelle donnée.

Comme les années précédentes, les problématiques énoncées sont rarement isolées, les personnes rencontrant la plupart du temps un cumul de difficultés, la gestion budgétaire étant la première cause suivie ou équivalente à celle du logement inadapté. En effet, après une séparation de couple, les femmes seules avec enfants louent souvent à la hâte un logement qui s'avère très énergivore et/ou trop onéreux, généralement incompatible sur le long terme avec leurs ressources.

La remise en question d'un fonctionnement budgétaire est loin d'être aisée et nécessite une réelle volonté de changement de la part des personnes, voire un travail en profondeur. Nous nous heurtons souvent à des réticences de leur part, surtout auprès de celles qui devraient entrevoir un changement de logement. Ainsi, c'est au fil des mois d'accompagnement que les intéressés prennent le plus souvent conscience des incohérences manifestes qui sont à l'origine de leurs diverses difficultés. En 2019, la proportion de suivis exercés auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, dont la problématique dominante concernait l'inadaptation de leur logement au regard de leur état de santé et de leur budget, représentait 15,3 % alors qu'elle était de 25% en 2017.



Les économies d'énergie et de réduction des déchets sont désormais des causes nationales, voire mondiales et l'appréhension de ces sujets avec les différents membres des familles semble plus facile à aborder de nos jours.

L'instauration d'une relation de confiance et l'importance du temps d'écoute qui favorise une réelle collaboration avec les personnes accompagnées (dont plusieurs sont vulnérables) semblent primordiales. Elles permettent l'activation des dispositifs et aides adéquates. Les usagers, principaux acteurs dans l'accompagnement, doivent avant tout réussir à s'inscrire dans une notion de durée.

Les suivis exigent un travail partenarial important avec les différents travailleurs sociaux des secteurs, Centres Communaux d'Action Sociale, épicerie sociale, associations et bailleurs, résidences seniors, etc.

#### 1.4.5 Ressources des foyers

Nous notons davantage de cumul de ressources depuis la prime d'activité, ex : ASS + prime d'activité + allocations familiales ou petit salaire + prime d'activité + pension alimentaire. Plusieurs personnes souhaitent être relogées sur l'Eurométropole pour se rapprocher du

bassin d'emploi urbain, ne disposant pas de moyen de locomotion pour se rendre à

Ressources	EMS	Haguenau	Wissembourg	Total
RSA		9	3	12
Autres minimas sociaux (AAH, ASS)	1	3	2	6
Salaire		1	3	4
ARE		0	2	2
Retraite, pension d'invalidité		1	2	3
Autres		0	0	0
Inconnues		0	0	0
Ressources mixtes : Salaire+Pôle Emploi ou RSA+PF ou retraite	1	10	8	19
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>46</b>

d'éventuels lieux de travail sur leur secteur (Nord-Est du Bas-Rhin) ou en Allemagne. La plupart d'entre elles ne maîtrisent pas la langue allemande, ce qui est un réel frein pour une embauche transfrontalière, pays limitrophe, terreau d'emploi pour l'instant encore.

### 1.4.6 Relogement/maintien – parc privé/privé public

Secteur	Type de parc au début de l'ASLL				Orientations				
					Axe ASLL : Relogement		ACD	Relogement** abouti vers :	
	Privé	procédure d'expulsion	Public	procédure d'expulsion	privé	public		Privé	Public
Haguenau	17	1	5	1	3	1	5	3	1
Wissembourg	15	3	5	1	13	1*	9	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	69,6 %	8,7% des locataires parc privé	22,7%	4,3% des locataires parc public					

\* Le bailleur social OPUS 67, en partenariat avec une autre association, avait sollicité un ASLL pour une situation locative problématique (Occupation des lieux entre autres). La famille, pour laquelle cette mesure avait été demandée, n'a pas eu de proposition de logement social adapté pendant 4 ans alors que le relogement en T3 en RDC était une priorité majeure en raison des graves problèmes médicaux de Monsieur. Suite à d'intenses négociations avec OPUS 67 et au réseau personnel de la salariée en charge de l'ASLL, le relogement adapté a enfin abouti en octobre 2019, sans que son locataire ne puisse en profiter, le locataire en titre étant décédé à l'âge de 54 ans lors d'une nième hospitalisation. En 2019, peu de relogements ont abouti, malgré l'établissement des accords collectifs départementaux (ACD). Il s'avère que pour plusieurs foyers, la difficulté consiste à faire corrélérer le montant du loyer avec charges à celui de leurs très faibles ressources.

Nous avons assuré l'ASLL pour deux propriétaires de maison dont le relogement auprès d'un bailleur social était préconisé. En effet, sans nouvelle possibilité de payer leurs prêts bancaires à la fin du moratoire accordé par la Banque de France, la vente de leur bien immobilier est enclenchée par la banque. Une des personnes n'a effectué aucune démarche administrative depuis près de 18 mois. Ainsi la priorité était de faire valoir les droits de Monsieur auprès de Pôle Emploi et la CAF, de compléter les déclarations de ressources des deux dernières années pour tous les membres du foyer et de les adresser au Centre des Impôts. De telles démarches sont préalables à toute demande de logement social. La difficulté de trouver un relogement pérenne pour les familles et correspondant à leurs besoins et budget reste manifeste, d'autant plus que les nouveaux logements HLM étant mis sur le marché sont trop chers pour les usagers dont nous assurons les suivis.

Nous déplorons le manque de T2 en RCH ou dans un immeuble avec ascenseur et avec douche à l'italienne sur le marché immobilier des petites agglomérations ayant des commerces de proximité. En effet, bien des personnes en perte d'autonomie ne sont pas

prêtes à vivre en résidence séniors (dont les places sont insuffisantes à ce jour sur notre secteur) mais accepteraient d'être relogées dans un T2 classique, néanmoins adapté et dont le loyer avec charges est plus abordable.

Bien que les différents élus de l'arrondissement de WISSEMBOURG et le bailleur social installé sur le secteur aient été informés de ce problème annoncé publiquement, aucun projet ne semble être à l'étude pour palier à cette problématique. Nous continuons à sensibiliser certains bailleurs privés de la nécessité de proposer des T2 en RCH et avec douche à l'italienne sur le marché de l'immobilier local.

Malgré la difficulté de se maintenir dans un logement inadapté aux ressources du foyer, le relogement peut représenter un fardeau lourd, essentiellement pour les femmes seules sans permis de conduire et avec enfants en bas-âge. En l'absence de moyens pour déménager, elles préfèrent y renoncer. Ainsi, il nous faut trouver des solutions pour palier à cet obstacle, d'où la nécessité de chercher à plusieurs reprises des bénévoles et à les solliciter pour l'aide au déménagement de personnes sans véhicule.

#### Les relogements dans le cadre de l'ASLL :

Les besoins de relogement peuvent être liés à différentes circonstances :

- Inadéquation entre le loyer/charges et les ressources liées à un changement de composition familiale ou une baisse de ressources
- Logements trop énergivores
- Procédures d'expulsion
- Logements insalubres.

#### Synthèse d'un suivi :

Monsieur J a vécu (avant son relogement provisoire dans un T2 situé en plein centre de sa commune) dans une maison insalubre, surencombrée et non entretenue dans laquelle il a vécu les deux derniers hivers sans chauffage. Après le déblaiement de sa cour au printemps 2018 et celui de sa maison à l'automne de la même année, des études ont été menées pour évaluer la faisabilité de la rénovation de sa maison dans le cadre du PIG-Rénov'Habitat avec d'autres partenaires. Malgré les subventions dont pourrait bénéficier Monsieur J de la part des collectivités publiques, un reste à charge ainsi qu'un prêt subsisterait pour M.

Après des semaines et des mois de réflexions à peser le pour et le contre de cette opération, Monsieur J, constatant sa perte d'autonomie, a décidé de ne pas entreprendre les travaux de rénovation, ne se sentant plus à même d'entretenir sa maison avec ses abords. La prise de cette décision était douloureuse, mais Monsieur envisage d'être relogé à la Maison des Aînés de cette commune qui dispose d'appartements adaptés.

Cet exemple nous montre une fois de plus qu'il faut laisser le temps au temps.

A l'instar d'autres secteurs et au vu du vieillissement de la population, nous constatons un manque de places et de structures adaptées (relatives au problème de santé, de dépendance et/ou d'adaptation du logement) pour les 60 ans et plus.

## **1.5 Conclusions et perspectives**

L'exemple cité précédemment montre que l'instauration d'une relation de confiance entre la personne accompagnée et les travailleurs sociaux est le premier enjeu de l'accompagnement social mené dans le cadre de notre travail. C'est un préalable à l'élaboration conjointe des objectifs de l'accompagnement et à la bonne marche de ce travail fait en commun avec les familles. En effet, contrairement à l'accompagnement RSA, l'accompagnement FSL ne se base que sur l'adhésion des personnes, sans laquelle nous ne pourrions pas faire évoluer la situation et sans quoi nous devons mettre fin au suivi. Les propriétaires privés attendent parfois beaucoup de notre intervention, il s'agit alors de bien en faire comprendre les limites surtout si l'adhésion des locataires reste toute relative. sans en comprendre les limites quant à nos missions et à l'adhésion nécessaire des locataires. Sur le secteur de Wissembourg, les demandes d'ASLL émanant des travailleurs sociaux de secteur visent en majeure partie un appui vers un relogement adapté et moins énergivore (du parc privé vers le parc public avec adaptation du montant du loyer + charges aux ressources). Cette finalité est souvent semblable pour les suivis assurés sur l'UTAMS de HAGUENAU à l'issue d'un ASLL demandé initialement pour d'autres motifs.

Les visites à domicile mensuelles impliquent un temps de déplacement, mais sont le support incontournable pour faciliter l'adhésion et appréhender les situations locatives en ayant un aperçu direct du lieu d'habitat et de son utilisation.

Parmi le public rencontré dans l'ensemble des mesures déléguées, les caractéristiques sont souvent :

- Importante fragilité personnelle avec un profil de pathologies psychosociales
- Problèmes d'autonomie : budget, administratif, absence de moyen de locomotion
- Isolement
- Problèmes de santé
- Faibles ressources
- Peu de perspectives d'emploi

Et souvent un cumul de toutes ces problématiques.

Notre travail prend son sens lorsque nous prenons en compte la situation des ménages dans son ensemble avec ses diverses problématiques et en collaboration avec d'autres partenaires et intervenants.

A côté de ces profils plus ou moins complexes, nous rencontrons également des ménages peu habitués aux services d'aides sociales et auprès de qui nous intervenons dans le cadre des enquêtes CAF pour quelques mois dans le sens de conseils et d'informations dans les démarches, d'orientation vers des partenaires sur la base de notre expertise dans la sphère du logement. L'aire du numérique rend les démarches administratives plus rapides, tant au niveau des partenaires que des personnes accompagnées. Néanmoins, cette dématérialisation des démarches implique un nouveau travail d'éducation à l'outil informatique vers les personnes afin de les accompagner vers ce mouvement du « numérique ». Nous déplorons qu'une partie des foyers en milieu rural en est encore privée (ce qui les pénalise pour l'actualisation de leur dossier Pôle emploi, par exemple, ou ralentit leur dossier auprès de la CAF).

Il arrive aussi que nous soyons amenés à préciser nos missions auprès des usagers qui les confondent avec celles d'un agent immobilier que nous ne sommes pas.

De manière générale, notre rôle revient souvent à tempérer les situations locatives dégradées et préserver ainsi un climat social plus serein. Notre mandat dans le cadre de l'ASLL vise la stabilisation des situations locatives problématiques, en ce qui nous concerne surtout dans le sens d'un relogement. Il vise également l'acquisition d'une autonomie suffisante pour les locataires entrant dans un logement ou confrontés à des difficultés budgétaires et/ou administratives. La médiation avec les bailleurs, les conseils et l'accompagnement dans les démarches nécessaires à l'évolution de la situation locative sont une partie de notre travail. L'accompagnement vers une amélioration des « façons d'habiter un logement » (économie d'énergies et d'eau, respect du voisinage, entretien des lieux, tri des déchets, intégration dans l'environnement social et culturel de proximité...) est une autre partie et trouve également tout son sens.

La pertinence des missions du FSL nous apparaît entièrement fondée et permet de favoriser une certaine cohésion sociale et de ce fait, la diminution manifeste du nombre de mesures déléguées à l'association d'année en année interroge. Les autres associations assurant les mêmes missions pour le FSL ont fait le même constat.

Après 22 années passées au sein d'Entraide le Relais pour accompagner les personnes en situation de « mal logement », je fais valoir mes droits à la retraite et cède la place à Madame BONAMY Ludivine.

Marlyse STAUB  
Assistante sociale